Informations de base

2020/2069(BUD) BUD - Procédure budgétaire	Procédure terminée
Budget rectificatif 4/2020: mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne pour venir en aide au Portugal, à l'Espagne, à l'Italie et à l'Autriche Voir aussi 2020/2068(BUD) **Subject** 3.70.11 Catastrophes naturelles, Fonds de solidarité 8.70.50 Budget 2020 **Zone géographique** Autriche Espagne Italie Portugal	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
BUDG Budgets	HOHLMEIER Monika (EPP)	21/04/2020

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
REGI Développement régional	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Conseil de l'Union européenne

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
30/04/2020	Publication du projet de budget de la Commission	COM(2020)0190	Résumé
25/05/2020	Publication de la position du Conseil sur le projet de budget	08097/2020	Résumé
25/05/2020	Adoption du projet du budget par le Conseil		
28/05/2020	Vote en commission		
02/06/2020	Dépôt du rapport budgétaire	A9-0106/2020	
17/06/2020	Décision du Parlement	T9-0144/2020	Résumé

17/06/2020	Résultat du vote au parlement		
17/06/2020	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
18/06/2020	Résultat du vote au parlement		
04/08/2020	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2020/2069(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Budget
Modifications et abrogations	Voir aussi 2020/2068(BUD)
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDG/9/02882

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE650.651	05/05/2020	
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		A9-0106/2020	02/06/2020	
Texte budgétaire adopté du Parlement		T9-0144/2020	17/06/2020	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Position du Conseil sur le projet de budget	08097/2020	25/05/2020	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Projet de budget de la Commission	COM(2020)0190	30/04/2020	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Rectificatif à l'acte final 32020B1078R(01)
JO L 272 19.08.2020, p. 0001

Budget 2020/1078
JO L 254 04.08.2020, p. 0019

Budget rectificatif 4/2020: mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne pour venir en aide au Portugal, à l'Espagne, à l'Italie et à l'Autriche

2020/2069(BUD) - 17/06/2020 - Texte budgétaire adopté du Parlement

Le Parlement européen a adopté par 680 voix pour, 7 voix contre et 1 abstention, une résolution approuvant la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 4/2020 de l'Union européenne pour l'exercice 2020 accompagnant la proposition de mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne pour venir en aide au Portugal, à l'Espagne, à l'Italie et à l'Autriche à la suite de catastrophes naturelles survenues en 2019.

Le projet de budget rectificatif n° 4/2020 couvre la proposition de mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne pour fournir une assistance au Portugal, à l'Espagne, à l'Italie et à l'Autriche à la suite de catastrophes naturelles survenues dans ces États membres au cours de l'année 2019.

La Commission propose de modifier le budget 2020 et d'augmenter la ligne budgétaire 13 06 01 « Assistance aux États membres en cas de catastrophe naturelle majeure ayant des répercussions graves sur les conditions de vie, le milieu naturel ou l'économie » de 272.498.208 EUR, tant en crédits d'engagement qu'en crédits de paiement.

Budget rectificatif 4/2020: mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne pour venir en aide au Portugal, à l'Espagne, à l'Italie et à l'Autriche

2020/2069(BUD) - 30/04/2020 - Projet de budget de la Commission

OBJECTIF : présenter le projet de budget rectificatif 4/2020 qui accompagne la proposition de mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne pour fournir une assistance au Portugal, à l'Espagne, à l'Italie et à l'Autriche.

CONTENU : le présent projet de budget rectificatif (PBR) n° 4 pour l'exercice 2020 accompagne la proposition de mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE) pour un montant de **278.993.814 EUR** afin de venir en aide au Portugal, à l'Espagne, à l'Italie et à l'Autriche à la suite de catastrophes naturelles survenues dans ces États membres au cours de l'année 2019:

- ***Portugal*** : dommages causés par l'ouragan Lorenzo aux Açores en octobre 2019
- ***Espagne*** : inondations dans les régions de Valence, Murcie, Castilla-La Mancha et Andalousie en septembre 2019 ;
- ***Italie et Autriche*** : événements météorologiques extrêmes ayant entraîné des inondations et des glissements de terrain qui ont touché la majeure partie du territoire italien (avec pour point culminant les inondations de Venise) ainsi que la Carynthie et le Tyrol oriental en Autriche à l'automne 2019.

Le PBR n° 4/2020 propose d'inscrire les crédits nécessaires dans le budget général 2020, tant en engagements qu'en paiements, après déduction des avances déjà versées au Portugal et à l'Espagne (6.495.606 EUR).

Financement

Conformément au règlement (UE, Euratom) n° 1311/2013 du Conseil établissant le cadre financier pluriannuel pour les années 2014-2020 (le règlement CFP), le montant total disponible pour la mobilisation du FSUE au début de 2020 s'élevait à 1.150.524 045 EUR, montant correspondant à la dotation pour 2020 de 597.546.284 EUR, majorée de la dotation restante pour 2019 à hauteur de 552.977.761 EUR qui n'a pas été dépensée et qui a été reportée à 2020.

Le montant qui peut être mobilisé à ce stade de l'année 2020 est de 1.001.137.474 EUR. Cela correspond au montant total disponible pour la mobilisation du FSUE au début de l'année 2020 (1.150.524.045 EUR), moins le montant retenu de 149.386.571 EUR afin de respecter l'obligation de conserver 25 % de l'allocation annuelle de 2020 jusqu'au 1er octobre 2020, comme le stipule l'article 10, paragraphe 1, du règlement CFP.

Crédits demandés dans le budget 2020

Sur la base des demandes présentées par le Portugal, l'Espagne, l'Italie et l'Autriche, le calcul de la contribution financière du FSUE, basé sur l'estimation du total des dommages directs, est fixé à 278.993.814 EUR.

Compte tenu du montant de 6.495.606 EUR qui a déjà été versé à titre d'avance pour ces cas relevant du FSUE, la Commission propose de modifier le budget 2020 en augmentant la ligne budgétaire 13 06 01 (Assistance aux États membres en cas de catastrophe naturelle majeure ayant des répercussions graves sur les conditions de vie, le milieu naturel ou l'économie) de **272.498.208 EUR**, tant en crédits d'engagement qu'en crédits de paiement.

Budget rectificatif 4/2020: mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne pour venir en aide au Portugal, à l'Espagne, à l'Italie et à l'Autriche

2020/2069(BUD) - 25/05/2020 - Position du Conseil sur le projet de budget

Le Conseil a adopté sa position sur le projet de budget rectificatif n° 4 au budget général 2020 accompagnant la proposition de mobilisation du Fonds de solidarité de l'UE pour venir en aide au Portugal, à l'Espagne, à l'Italie et à l'Autriche.

Le 30 avril 2020, la Commission a présenté au Conseil le projet de budget rectificatif (PBR) n° 4 au budget général pour 2020, qui porte sur l'intervention du Fonds de solidarité de l'UE pour un montant total de 278,99 millions EUR en crédits d'engagement et de paiement.

Cette proposition a pour objectif de financer l'intervention du Fonds de solidarité de l'UE afin de venir en aide au Portugal, à l'Espagne, à l'Italie et à l'Autriche à la suite des catastrophes naturelles qui ont eu lieu dans ces États membres au cours de l'année 2019.

Les crédits correspondants doivent être affectés selon l'article 13 06 01 (Fonds de solidarité de l'UE - Assistance aux États membres en cas de catastrophe naturelle majeure ayant de graves répercussions sur les conditions de vie, l'environnement naturel et l'économie), après déduction des avances déjà versées au Portugal et à l'Espagne (6,50 millions EUR).

En ce qui concerne l'article 13 06 01 du budget 2020, le nouveau montant s'établit à 322.498.208 EUR en crédits d'engagements et en crédits de paiements.

Il est rappelé que cet article est destiné à enregistrer les crédits résultant de la mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne en cas de catastrophe majeure ou régionale dans les États membres. Une assistance devrait être fournie en cas de catastrophe naturelle aux États membres concernés; dans ce cas, les fonds alloués devraient être utilisés dans un certain délai et les États membres bénéficiaires devraient rendre compte de l'utilisation qu'ils en ont fait.

Les aides octroyées pour financer des dépenses qui ont ultérieurement été récupérées auprès de tiers doivent être recouvrées, de même que les aides accordées en excédent de l'estimation définitive des dommages.